

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 :

- la réunion est déplacée dans la Salle des Fêtes, lieu plus adapté aux contraintes sanitaires
- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Bruno FORTIER, Virginie DOUAT, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Michel SPEMENT, Cécilia RUGALA, Catherine LECOMTE, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Eliane DANG SANG, Lysiane MOINAT, Marie-José FERREIRA, Sylvain DUBOIS, Anke MEUNIER, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Eric JULIEN, Tonia VIVIEN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Vincent CORNILLE,
Julien PICHELIN, pouvoir à Cécilia RUGALA,
Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY,
Ghislaine LEROY, pouvoir à Virginie DOUAT,
Rachel DELBOUYS, pouvoir à Virginie DOUAT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 18 février 2021.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Monsieur Olivier DASSAULT, Député de l'Oise, décédé le 07 mars dernier, dans un crash d'hélicoptère.

DELIBERATIONS

DEL 2021-03-01 - BUDGET GENERAL - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Le Maire ayant quitté la salle, sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 concordant au compte de gestion de l'année 2020 qui se présente comme suit :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de fonctionnement	18 367 276,85 €	21 040 298,96 €
Solde d'exécution		+ 2 673 022,11 €
Section d'investissement	10 799 280,24 €	10 439 636,55 €
Solde d'exécution	- 359 643,89 €	

Soit un résultat global de : + 2.313.378,22 €.

DEL 2021-03-02 - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'affecter le montant de 978.713,17 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2020,
- d'inscrire le solde de 1.694.308,94 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2020,
- d'inscrire le montant de 359.643,89 € au compte 001 « Déficits d'investissement reportés »,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2021-03-03 - BUDGET GENERAL - VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition communaux inchangés en 2021, soit compte tenu du rebasage du taux de TFPB (adjonction de la part départementale) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB	Taxe foncière sur le non bâti TFNB
49,30 %	76,45 %

DEL 2021-03-04 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La modification du montant des crédits de paiement tels qu'indiqués ci-dessous :

Autorisation de programme					
N°	Libellé				Montant
115	Construction d'une maison des arts martiaux et des sports de combat				4.658.934,03 €
Crédits de paiement					
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021
22.974 €	47.406,88 €	448.999,35 €	3.361.085,38 €	664.494,42 €	113.974 €

1 abstention : Tonia VIVIEN

DEL 2021-03-05 - BUDGET GENERAL - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCE IRRECOUVRABLE

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La constitution d'une provision de 33.652 €, solde nécessaire pour faire face à ces éventuelles charges en matière de restes à recouvrer,
- Précise que ces crédits seront inscrits au budget général au chapitre 68 – article 6815.

DEL 2021-03-06 - BUDGET GENERAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 20.289.969,94 €
- En section d'investissement à : 9.161.158,62 €

- les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations, et au niveau des opérations pour les autres crédits d'investissement,

2 abstentions : Eric JULIEN et Tonia VIVIEN

DEL 2021-03-07 - ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23.000€ - PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la signature des avenants aux conventions liant la Ville aux associations ci-dessous listées, percevant une subvention municipale annuelle pour 2021 supérieure à 23.000 € :

- Les Cochons de Crépy
- Les Gosses de Crépy
- L'USC Hand-ball
- La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie et la Maison des jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois (convention tripartite)

1 abstention : Eric JULIEN

DEL 2021-03-08 - FRAIS DE SCOLARITE – COUT MOYEN PAR ELEVE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2021

Sur proposition de Catherine LECOMTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'actualisation du montant des frais de scolarité facturés aux communes de résidence, comme suit :
 - Coût moyen par élève scolarisé en classe maternelle : 1.327 €,
 - Coût moyen par élève scolarisé en classe élémentaire : 650 €,
- Précise que l'actualisation des frais de scolarité a été établie sur la base des coûts constatés de l'exercice 2020,
- Précise que cette participation ne sera pas exigée en cas d'accord de réciprocité avec les communes qui en acceptent le principe, par délibération concordante.

DEL 2021-03-09 - PARTICIPATION FINANCIERE A L'ECOLE SAINTE-MARIE

Sur proposition de Catherine LECOMTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- le versement de la somme de 92.784 € (soit 55.734 € pour les maternelles et 37.050 € pour les élémentaires) au titre de la participation 2021 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie sous contrat d'association avec l'Etat,
- Précise que la dépense est imputée au chapitre 65-20-6558 (autres contributions obligatoires),
- Autorise le Maire à demander la compensation financière de l'Etat à hauteur de 55.734 € correspondant au forfait des élèves de l'école maternelle Sainte-Marie.

1 voix Contre : Tonia VIVIEN

DEL 2021-03-10 - BUDGET EAU POTABLE - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Le Maire ayant quitté la salle, sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable concordant au compte de gestion de l'année 2020 qui se présente comme suit :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de fonctionnement	281 520,20 €	533 570,51 €
Solde d'exécution		+ 252 050,31 €
Section d'investissement	290 330,74 €	417 416,30 €
Solde d'exécution		+ 127 085,56 €

Soit un excédent global de : + 379.135,87 €.

DEL 2021-03-11 - BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 548.316,31 €
- En section d'investissement à : 513.460,56 €

Précise que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

DEL 2021-03-12 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Le Maire ayant quitté la salle, sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 concordant au compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe de l'assainissement qui se présente comme suit :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de fonctionnement	636 609,72 €	1 207 443,46 €
Solde d'exécution		+ 570 833,74 €
Section d'investissement	3 361 498,36 €	3 374 307,10 €
Solde d'exécution		+ 12 808,74 €

Soit un résultat global de : + 583.642,48 €

DEL2021-03-13- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'affecter le montant de 243.366,04 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2021,
- d'inscrire le solde de 327.467,70 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2021,
- d'inscrire la somme de 12.808,74 € au compte 001 « Excédents d'investissement reportés » de l'exercice 2021,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2021-03-14 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 1.339.634,70 €
- En section d'investissement à : 2.487.719,79 €

Précise que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

DEL 2021-03-15 - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE DANS LA COLLECTIVITE - HORS PRIME ANNUELLE

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les modalités de mises en œuvre et d'application du RIFSEEP telles que définies par les délibérations précitées.
- Porte les plafonds des parts IFSE et CIM aux montants maximum, dans le respect des limites réglementaires fixées.
- Confirme et précise les conditions de versement des indemnités versées aux policiers municipaux titulaires ou stagiaires ainsi que l'indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction.

DEL2021-03-16– MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOI

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la suppression des grades suivants :

Nature des grades	Nombre de grades à supprimer
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet	3
Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet	1
Rédacteur à temps complet	2
Rédacteur principal 1ère classe à temps complet	1
Attaché principal à temps complet	1
Adjoint technique à temps complet	9
Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet	3
Agent de maîtrise à temps complet	2
Agent de maîtrise principal à temps complet	4
ATSEM principal 1ère classe à temps complet	1
Educateur 1ère classe à temps complet	1
Educateur principal 2ème classe à temps complet	1
Conseiller socio-éducatif à temps complet	1
Gardien brigadier à temps complet	2

DEL2021-03-17– MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- un poste à temps complet ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, afin d'exercer les fonctions de directeur des finances.

Il est précisé, compte tenu des besoins du service, que ce recrutement pourra se faire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 24 janvier 1984 en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire.

Dans ce cadre, un contrat de travail à temps plein sera établi pour une durée maximum de trois ans, renouvelable par reconduction expresse selon les conditions réglementaires.

Le bénéficiaire du contrat de travail devra justifier d'une formation supérieure ou d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine professionnel exercé. La rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal brut du grade retenu et pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à celle-ci, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

- un poste de policier municipal à temps complet ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des agents territoriaux de police municipale.

DEL2021-03-18 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, et précise que ce rapport sera transmis, comme le prévoit la loi, au :

- Préfet de l'Oise,
- Président du Conseil départemental de l'Oise,
- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

DEL2021-03-19 - CENTRE DE VACCINATION COVID-19 - RECOURS AU PERSONNEL DE SANTE VACATAIRE - CONTRACTUALISATION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De compléter la délibération DEL2021-02-03 du 18 février 2021, en fixant le taux horaire brut de rémunération de la vacation selon les dispositions de l'arrêté du 12 mars 2021 :

	Semaine de 8h à 20h	Semaine de 20h à 23h et de 6h à 8h	Semaine de 23h à 6h dimanches et jours fériés
Médecins	50 €	75 €	100 €
Sages-femmes	32 €	48 €	64 €
Infirmiers	24 €	36 €	48 €
Internes	50 €	75 €	100 €
Étudiants en médecine	24 €	36 €	48 €
Étudiants infirmiers	12 €	18 €	24 €

- De préciser que le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2021 sera adapté selon les besoins et en fonction des consignes des services de l'Etat liées au fonctionnement du centre de vaccination.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

17/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE - FCO TRANSPORT DE VOYAGEURS

Une convention est signée avec AFTRAL à MONCHY-SAINT-ELOI (60790) pour la formation de 3 agents de la Commune, du 22 au 26 février 2021 (35 heures), pour un montant de 2.106 €/TTC.

18/2021 – MARCHÉ 21FCS11 – NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE

Un accord-cadre à bons de commandes est conclu avec la société ONET à MARGNY-LÈS-COMPIEGNE (60280), pour une durée d'un an reconductible deux fois de façon tacite, pour un montant annuel minimum de 10.000 €/HT et maximum de 30.000 €/HT.

19/2021 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, Avocat à Crépy-en-Valois, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de deux agents de la police municipale devant le Tribunal correctionnel de Senlis, pour un montant de 840 €/TTC.

20/2021 – MARCHÉ 20T27 – ASSAINISSEMENT AVENUE SADI CARNOT

Un marché de travaux est conclu avec la société DEGAUCHY à CANNECTANCOURT (60310) pour la mise en séparatif du réseau, pour un montant de 264.375 €/HT.

21/2021 – MARCHÉ 21PI07 – AMO RESERVES EXTERNALISEES DU MUSEE

Un accord-cadre de prestations intellectuelles est conclu avec le groupement Claire BRIERE (Mandataire) / DEVILLIERS / DUREL / RENARD, à AMIENS (80), pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des réserves externalisées du musée et le pilotage du chantier des collections, pour un montant forfaitaire global de 58.889 €/HT décomposé comme suit :

- 23.217 €/HT pour la phase 1 *Diagnostic des collections et de l'opération*
- 5.990 €/HT pour la phase 2 *Aménagement des réserves externalisées*
- 13.608 €/HT pour la phase 3 *Chantier des collections des œuvres saines*

- 12.330 €/HT pour la phase 4 *Traitement des œuvres infestées*
- 3.744 €/HT pour la phase 5 *Diagnostic et préconisations de traitement du bâti*

Une partie à bons de commandes d'un montant maximum de 2.000 €/HT est prévue pour des prestations supplémentaires.

22/2021 – MAITRISE D'ŒUVRE – LOCAL PETANQUE – COURS DU JEU DE PAUME

La mission de maîtrise d'œuvre (études d'esquisse, études d'avant-projets, dossier de consultation des entreprises, dossier des ouvrages exécutés), est conclue avec Ingrid COUTREL, architecte à CREPY-EN-VALOIS, pour un montant de 9.200 €/HT.

23/2021 – CONTRAT D'ABONNEMENT WEBDETTE ET CONSEIL EXPERT

Un contrat est signé avec la Société SELDON FIN à BIDART (64210) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2021, renouvelable tacitement trois fois. La redevance annuelle s'élève à 4.700 €/HT, révisée chaque année.

24/2021 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES – COVID-19 – AIDE N°2

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
SARL LE RELAIS DU VALOIS	1.000,00 euros
M MARRA S PIZZERIA DA SALVATORE	1.000,00 euros
HALISE	1.000,00 euros
SARL BOULOGNE PASCAL ET FILLES	1.000,00 euros
SAS TAMC	1.000,00 euros
SARL JCA « HISTOIRE DE CREPES »	999,00 euros

25/2021 – MARCHÉ 20S29 - CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL

Un marché est conclu avec les sociétés :

- GRAND NORD à AMIENS (80000), pour le lot 1 (conception et mise en page), représentée par Christophe SAVREUX, Président,
- DELEZENNE EDITEUR IMPRIMEUR à DOURGES (62119), pour le lot 2 (impression), représentée par Valentin DELEZENNE, Co-gérant.

Le coût des prestations, sur la base d'un magazine de 20 pages, est le suivant :

- lot 1 (conception et mise en page) : montant mensuel de 1.205 €/HT,
- lot 2 (impression) : montant mensuel de 1.550 €/HT.

Montants indicatifs n'excluant pas l'utilisation des autres prix figurant BPU.

La décision autorise également :

- la réalisation, de la Prestation Supplémentaire Eventuelle pour la modernisation du magazine actuel (595 €/HT),
- la reconduction expresse à la date anniversaire du marché dont la durée totale maximum est de 3 ans (2 reconductions maximum).

26/2021 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES – COVID-19

L'aide directe suivante est versée :

Bénéficiaire	Montant
SAS BB BICYCLETTE	1.000,00 euros

27/2021 - MAINTENANCE DES LOGICIELS DES SERVICES A LA POPULATION

Un contrat est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200), pour une durée d'un an renouvelable deux fois (soit jusqu'au 31/12/2023), pour un montant annuel révisable de 4.974 €/HT :

SIECLE :	1.123 €
SIECLE IMAGE :	696 €
SIECLE COMEDDEC :	236 €
ETERNITE :	1.061 €
ETERNITE CARTO+ :	335 €
AVENIR :	748 €
DECENNIE :	775 €

28/2021 – MAINTENANCE DU LOGICIEL SUFFRAGE-WEB

Le contrat de maintenance du logiciel « SUFFRAGE WEB », signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200), est reconduit jusqu'au 31 décembre 2021.
Les dispositions du contrat restent inchangées.

29/2021 – MISE EN PLACE DU LOGICIEL « MUNICIPAL WEB » (SITE PILOTE)

Une convention de Site pilote est signée avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200), pour la mise en place du logiciel MUNICIPAL-WEB en phase test (6 mois). En contrepartie de sa participation, la Ville disposera de la gratuité de la mise à jour de la licence de « Municipal » vers « Municipal-Web » lors de sa sortie officielle.

30/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD60

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Oise, au titre de l'aide à l'armement des policiers municipaux. L'aide financière sollicitée s'élève à 4.589.71 €, soit 50 % du montant de l'acquisition de deux pistolets à impulsion électrique.

31/2021 – DIAGNOSTIC DU TOIT TERRASSE DE LA STATION D'EPURATION

Une prestation de contrôle est signée avec la société SIRETEC INGENIERIE à COMPIEGNE, pour un montant de 1.200 €/HT.

32/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE - PERMIS BE

Une convention est signée avec ECF ROISSY FORMATION à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), pour la formation de 2 agents de la Commune du 17 au 21 mai 2021 (28 heures), pour un montant de 1.560 €/TTC.

33/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE - PERMIS BE

Une convention est signée avec ECF ROISSY FORMATION à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), pour la formation de 2 agents de la Commune du 25 au 29 octobre 2021 (28 heures), pour un montant de 1.560 €/TTC.

34/2021 – VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Une convention pour la mise en œuvre d'une validation des acquis de l'expérience avec accompagnement est signée avec l'Université Sorbonne Paris Nord - IUT à VILLETANEUSE (93430), pour une prestation de 24 heures, dispensée au profit d'un agent de la Commune entre le 30 mars et le 7 décembre 2021, pour un montant de 1.600 €/TTC.

35/2021 – ANIMATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Une convention est signée avec Alain POIREE à FEIGNEUX (60800) pour l'organisation de 6 journées de contes, pour 13 classes des écoles maternelles et primaires des écoles Cocteau et Malraux, et une séance pour la Halte-jeux, pour un coût total de 2.400 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H25

Le Maire,
Bruno FORTIER

